

La gestion de la trésorerie

La trésorerie d'une association représente « le nerf de la guerre » et le poste le plus délicat à gérer.

La première source de financement d'une association est souvent représentée par les cotisations de ses adhérents.

Le trésorier veillera donc à ce que les cotisations rentrent rapidement après leur appel. Les techniques informatiques et bancaires permettent de proposer un prélèvement mensuel, trimestriel ou semestriel pour alléger le poids de la cotisation qui vient toujours « quand il ne faut pas ». Ceci permet d'ailleurs d'augmenter les droits sans que l'adhérent n'en ressente trop les effets. La tenue à jour du registre des adhérents permet de détecter rapidement les mauvais payeurs. Accessoirement, il permet aussi de mesurer le degré de motivation, d'implication des sociétaires.

La prestation fournie par l'association peut être payante (ex: cantine scolaire). Le trésorier suivra attentivement les paiements. Dans certains cas (activités pérennes), il faudra même envisager de mettre en place un système de prélèvement ou de paiement d'avance.

Suivant la nature de l'activité ou de l'objet social, l'association peut prétendre à des subventions, publiques ou privées. Le président peut intervenir efficacement dans la négociation. Mais au delà de la promesse ou de l'accord, le trésorier devra là encore veiller à l'encaissement rapide des subventions.

Au delà de ces recettes ordinaires, le trésorier, et les dirigeants de l'association, devront faire preuve d'imagination pour trouver d'autres sources de financement.

On peut distinguer deux grands types de recettes "de poche":

Celles liées à une activité commerciale, mais il faut être très attentif aux problèmes fiscaux directs et indirects, (se renseigner au centre des impôts le plus proche)

Celles liées à des actions de notoriété publique: manifestations exceptionnelles (pas plus de six par an pour bénéficier sous certaines conditions de l'exonération de tout impôt), loteries.

Attention : chaque fois que vous organisez une manifestation pendant laquelle vous diffusez de la musique, vous êtes redevable des droits d'auteur auprès de la SACEM.

On peut aussi susciter les dons, les legs, ...

Du côté des dépenses, le travail est plus simple: il ne faut pas apparaître comme mauvais payeur, mais il ne faut pas non plus se précipiter pour régler les dettes. Il faudra, ne serait ce que pour les auditeurs et les administrateurs, exiger tout justificatif de paiement, factures, ...

La résultante de ces recettes et dépenses donne le solde de trésorerie. Rapproché régulièrement du plan de trésorerie, il permettra de choisir les meilleurs placements en cas d'excédent, ou les formules les moins coûteuses en cas de besoins.

Si un gros projet d'investissement est décidé, mettant à mal la trésorerie de l'association, son financement fera certainement l'objet d'un emprunt: le coût en sera moindre que celui d'un découvert bancaire important et peut-être durable.

Nous vous conseillons, dans tous les cas de figure, d'organiser une comptabilité sérieuse et complète qui permettra d'avoir une vue à long terme sur les problèmes de l'association.